

STENCILÉ LE 7/11/1958.  
en 30 exemplaires.Congo Belge  
Parc National de l'Upemba  
station de Lusinga.

P.N.C.B.

N° 124343

Rub. Raff. P.N.U.

13.001.1958

Direction

Secrétariat

Comptabilité

Transmis à Messieurs:

Le Président de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge à Bruxelles (2 exemplaires.)  
Le Gouverneur Général à Léopoldville  
Le Procureur du Parquet Général à E/ville  
L'Administrateur Conservateur des Parcs Nationaux du Congo Belge à Rumangabo.

RAPPORT MENSUEL.Personnel exectif d'Afrique:

Conservateur du P.N.U. : P. MARLIER-rentre en congé Europe avion 3/X/58  
Adjoint au Conservateur: J. de WILDE-rentre de congé Europe avion 29/9  
Conservateur-adjoint : A. BOURY  
Chef de Poste : pas de titulaire.

Personnel noir :

- a) Corps des gardes: 95 sous contrat + 3 candidats élèves-gardes.  
effectif : 1 chef garde  
: 3 sous chefs gardes  
: 9 gardes de Ière classe  
: 16 gardes de IIème classe  
: 34 gardes auxiliaires  
: 32 élèves-gardes  
: 3 candidats élèves-gardes.

- b) Déploiement: suite à la réorganisation élaborée avec Mr le Délégué du Comité de Direction C. Donis ainsi qu'avec Mr le Conservateur en chef Micha la réorganisation du réseau de surveillance est réalisée comme suit:

N° PG	Nom	Effectif	Chef Son
1	Luingila	10H. (1+2x4)	1
2	Mwanza	7H. (1+2x3)	
4	Lubumbwe	8H.	(1 chef Gr.)
5	Lungea	6H.	
5a	Lungea(source)	4H.	
6	Shienzi	7H.	
7	St Lusinga	Reliquat+volant	
7a	Fubwe	3H.	
8	Sense	8H.	(1 chef Gr.)
9	Mematoka	5H.	(1 chef Gr.)
10	Kalui	5H.	
10a	Sanga	4H.	(1 chef Gr.)
11	Mabwe	7H.	(1 chef Son)
12	Lufira-Lupiala	6H.	

2) N.B. Le PG n°3 prévu pour Shiele a son installation subordonnée à l'évacuation des gens de Kayumba: le retard apporté à la solution de ce problème particulier entrant dans le cadre de la délimitation définitive entraîne l'empêchement de la reconstitution locale de la faune y décimée depuis de longues années: cette conséquence contrebalance malheureusement les résultats positifs enregistrés dans les zones où la situation a été clarifiée avec les indigènes (chefferie Kiona Ngoi et Mulumbu d'où le braconnage est pratiquement éliminé.

b) Travailleurs: 105 sous contrat, dont 53 travailleurs ordinaires.

- Effectif : 3 clercs  
 1 magasinier  
 1 infirmier  
 1 tailleur  
 2 forgerons  
 3 menuisiers  
 3 chauffeurs  
 4 boys-chauffeurs  
 7 maçons  
 6 boys-maçons  
 3 jardiniers  
 4 chefs d'équipe  
 2 coupeurs bois  
 1 préposé à la station hydro-électrique.

Etat sanitaire : Bon:

Monsieur le Docteur Alazraki, médecin Sermikat, n'a pas effectué la visite mensuelle en Septembre 1958.

malades soignés au dispensaire de la station: 59 Hommes: 17 femmes: 79 enfants. Nombre d'inscription à la visite au dispensaire: 223 Hommes: 68 Femmes: 188 enfants.

Enfants en bas âge recevant la quinine liquide préventive sous contrôle médical: régulièrement tout au long du mois; 27 de façon interrompue. Examen systématique des selles, urines, et sang par l'infirmier de la station:

	<u>SELLES</u>	<u>URINES</u>	<u>SANG</u>
H.6	-	H.1	-
F.3	-	F.-	-
E.2	Bacilles colis 2	E.-	-
Accouchements:	2 garçons le 18/9/58		H. 7 Schizontes 4
	1 garçon le 21/9/58		F. 4 Schizontes 2
Hospitalisé:	1 fille le 16/7/58 au 24/9/58		E.10 Schizontes 8
	1 garde le 13/8/58 au 24/9/58		
	1 garde le 26/8/58 au 24/9/58		

ACTIVITES ET MISSIONS EXTERIEURES.

Conservateur P. MARLIER:

- 1 au 11: Tournée d'inspection et de prospection région Sud du Parc en vue installation du nouveau réseau de surveillance; au départ crochet par E/ville pour y remontrée Mr le Gouverneur Paelinck.  
 1/9/58: Divers administration Lusinga et départ pour Elisabethville.  
 2/9 : Elisabethville: visite Mr le Gouverneur Paelinck Mr le Secrétaire Provincial Mr le Procureur du Roi, Agripro et Titres fonciers (avancement dossier délimitation P.N.U.- voir N/L n° 643/Lim.2 du 12/9/58).

- 3/9/58: Elisabethville-Jadotville(achat divers)-Kalonga(territ. Lubudi).
- 4/9 : Kalonga-Luingila. Inspection poste garde Mwale déplacé à la source de la Lungea(PG n° 5 a). Contrôle surveillance et poste garde n°1 installé à la Luingila.
- 5 au 7: Inspection et prospection région Luingila-Mutunda-Kansipa-source Lukoka Lubumbwe(source et ancien village Samba)-Kamunduba-mare Mukenamo(voir carte annexée). Poussé la piste limite est secteur Biamanika au N source Luingila jusqu'au point géodésique Kiluku (tracé et 1ère aménagement : praticable en véhicule jusqu'au signal Kiluku précité. Choix emplacement poste de garde PG n°4 sur la haute Lubumbwe: le PG n°4 prévu initialement pour la région de Ganza a été reffecté plus au Sud suite aux résultats de nos prospections de juillet août et Septembre:celles-ci ont démontré que le braconnage local était pratiquement inexistant de la part des autochtones de la chefferie Kalera mais que par contre la chefferie Tomombo(braconniers au départ du village Panga Panga principalement pour chasse et vente viande boucanée vers les C.E.) était devenue le secteur dangereux; le PG 4 intercepte la route de Ganza dont il assure spécialement la surveillance mais il intercepte aussi la voie de pénétration Lubumbwe-Lukoka mare Mukenamo susceptible d'être réempruntée vers l'Ouest suite à l'interception de la piste et couloir Pangapanga-Mutunda Kikoma réalisée par le PG n° 1.  
Le 7 Luingila-Lubudi-Lungea.
- 8 au 10 : Contrôle gardes et inspection surveillance Lungea, PG n°5 contact avec A.T. Lubudi et Bukama, chefs Kabengere à Kisamba et Kikoma à Kakiulu. Prospection Pinga-Mwanza, choix de l'emplacement PG n°2 et exécution des 1ère installation(3 maisons).  
Retour via Kayo-Lubudi contact directeurs BCK. et Cimenkat pour une maison destinée à suppléer provisoirement station Sud: pas disponibilité jusque Kiubo.
- 11/9/58 : Kiubo-Lusinga via briqueterie Kapoya à contrôler. Médecin Mitwaba.
- 12/9/58 : Divers Lusinga: inspection construction et camp. Courrier et administration.
- 13/9/58 : Patrouille surveillance et prospection Buffles région Kalumengo-Pemba.
- 14/9/58 : Dimanche: courrier et divers administration au poste de Lusinga
- 15/au 17: Inspection surveillance et contrôle gardes poste Kyampongo patrouille et prospection région basse et moyenne Sense jusqu'aux sources thermales(Kanziba-Mweleshi) en amont.  
Détermination emplacement PG n°8 (Ouest de Misubuye): 1ère installation du poste, magasin et ravitaillement initial.
- Du 18 au 25: Achevement installation nouveau réseau surveillance PG ouest Sud, Sud-Est(voir annexée pour Bruxelles et Conservateur en Chef
- 18/9/58 : Courrier station Lusinga: préparatifs départ pour installation des détachement de surveillance Ouest, étape Lusinga-Munowe: Contrôle gardes Lufira-Lupiala.
- 19/9/58 : Inspection surveillance contrôle et réorganisation poste de Sanga après prélèvement détachement destiné au PG n° qui sera installé au confluent Lovoi-Kalui, seul endroit de la frontière où le ravitaillement en eau est permanent(une patrouille de liaison sera maintenue à Sanga suite notamment aux tentatives de reinstallation au N de Kisungi jusqu'aux abords immédiats de Mabwe d'anciens résidant de Mabwe installés à Katala.  
Contact à Kisamba avec l'A.T. de Bukama chargé/par Progou de mettre au point la solution du problème des pêcheurs de la rive orientale du lac Upemba(Kilumbi-Mukengwa).

- 20/9/58 : Kisamba - Kalui: premières installations du poste Kalui, PG n° (5 maisons). Occupation du poste Mwanza-PG n°2 déterminé le 9 septembre.
- 21/9/58 : Dimanche: Kasamba-Luena-Kakiulu (chef Kikoma): rapatriement Luena gardes fin de contrat plus achat essence et vivres indigènes.
- 22/9/58 : Kakiulu- Shienzi: détermination de l'emplacement et installation poste Shienzi, PG n° 6 (5 maisons); magasin avec ravitaillement initial.
- 23-24 : Contrôle et réorganisation des postes Lungea, PG 5 et 5a, inspection surveillance Bia Manika- Luvingila; contrôle poste Luvingila; constitution et transport Luvingila du détachement du poste lubumbwe, PG n°4 dont emplacement a été choisi le 7 septembre Premier ravitaillement détachement dito et entretien piste Bia Manika De nuit, transport Luvingila-Jadotville: véhicule en contrôle et entretien garage Cegeac.
- 25/9/58 : Garage Jadotville et étape rentrée Lusinga.
- 26/9/58 : Station Lusinga: visite officier chasse Géoris Exposé au CA Boury de l'organisation du réseau nouveau des PG de surveillance et mission au précité pour emplacement de ravitaillement et équipement des nouveaux PG (contrôle avec source d'établir contact redoublé avec ses postes nouveaux en site souvent isolé: élément humain de la surveillance). Contact à Mitwaba avec A.T. et Mr le Commissaire Provincial en inspection - Garage Sermikat.
- 27/9/58 : Station Lusinga : Administration - Courrier - Pièces mensuelles et rapport.
- 28/9/58 : Dimanche : station Lusinga : Courrier - rapport mensuel - directives générales pour l'interim.
- 29/9/58 : Idem 28, plus inspection camp et constructions.
- 30/9/58 : Mitwaba: Conseil de Territoire (nommé membre du Conseil Territoire par décision gouvernementale)-vers E/ville pour accueillir Mr de Wilde et l'introduire comme conservateur intérimaire auprès du Gouvernement Provincial, Parquet general Proroi et Agripro .- (réparation véhicules et achats P.N.U./.-
- N.B. Notre lettre n° 680/surv. du 28 septembre rend compte plus en détail de l'achèvement de l'établissement du nouveau réseau de surveillance. Les emplacements des PG sont repartis sur la carte P.N.U. (2 feuilles) jointes au présent rapport mensuel.

-----  
II. Conservateur-adjoint A. BOURY.

- 1/9/58 : Comptabilité - Pièces mensuelles.
- 2/9/58 : Paiement gardes et travailleurs -Travaux de construction.
- 3/9/58 : Mitwaba courrier- hopital - Pièces mensuelles chef de Poste.
- 4/9/58 : Bisonso-Upemba: prospection buffles-surveillance limites.
- 5/9/58 : Travaux camp: construction, terrasses antierosives.
- 6/9/58 : Mazombwe: marché - Travaux constructions garage et camp-Kalungwe prospection antilopes sable (voiture pers.)
- 7/9/58 : S.D.
- 8/9/58 : Accueil S.E. Mr Arundale Consul des Etats Unis-visite du Parc.
- 9/9/58 : Idem.-Mabwe: ravitaillement gardes en section-contrôle gardes et patrouilles-Etablissement p.v.-accueil expedition Praxmarer.
- 10/9/58: Constructions garage et WC camp-Travaux pépinière terrasses camp des gardes.
- . . .

- 11/9/58 : Mazombwe: inspection four à briques, répartition travaux routier en vue arrivée des pluies - Rapport à Mr le Conservateur sur station Lusinga et inspection Mabwe/Lufira Reprise construction tuyaux 50 cm Ø.
- 12/9/58 : Mazombwe: inspection four à briques- Travaux construction WC camp gardes- Travaux chef de poste.
- 13/9/58 : Distribution vivres - Réparations camp suite tornade-Travaux de construction-Remise en état Pav. Nord.
- 14/9/58 : S.D.
- 15/9/58 : Travaux de construction (WC camp et garage).-inventaire.
- 16/9/58 : Mulela-Kipafu: prospection region en vue installation poste de gardes-surveillance frontière Nord.
- 17/9/58 : Mitwaba: hospital, contact A.T. garage SMK - travaux de construction.
- 18/9/58 : Préparation safari en vue installation postes gardes en périphérie regroupement gardes- Entretien Mr Conservateur situation Lusinga et postes gardes en périphérie.- Travaux de construction
- 19/9/58 : Kimilombo: travaux routiers, mise l dalot en béton.-Travaux de construction et réparation Pav. Nord.
- 20/9/58 : Kimilombo: travaux routiers.- Préparation relève gardes Kiampongo - Remise état Pav. Nord.
- 21/9/58 : S.D.
- 22/9/58 : Coulé plaque béton WC camp n° 3-Enquête affaire Kana Kabenga et établissement p.v. - Mitwaba: urgence médicale.
- 23/9/58 : Enquête affaire Kana - travaux garage et camp - Contrôle inventaire magasin vivres.
- 24/9/58 : Mitwaba: contact A.T.(p.v.) SMK (garage) et hospital-Travaux de construction camp.
- 25/9/58 : Munwe : piquetage variante piste Kiampongo et travaux de cantonnement bid.
- 26-29/9/58: Inspection paiement contrôle et ravitaillement postes Lufira Sanga Kalui-Pinga-Tshienzi- Lunges-Mwale-Luingila.
- 30/9/58 : Comptabilité - établissement p.v.s.- entretien avec Mr Conservateur situation surveillance, travaux camp et hors-station durant période congé Conservateur.

-----  
OBSERVATION ET PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE.

Note préliminaire: ainsi que le montre l'examen de nos états d'activité de juillet, août et septembre, nous avons tenu et réussi à réaliser pour la fin de septembre, avant notre départ en congé et pour faciliter au maximum la tâche de notre Conservateur a.i. J. de Wilde, l'installation du nouveau réseau de surveillance périphérique initialement élaboré fin mois dernier lors du passage de MMrs Donis et Micha. Il peut-être tenu pour certain que les conséquences s'en révéleront favorables dans le domaine de la protection de la faune et de la flore. Malheureusement le réseau n'a pu être bouclé au Nord, où est prévu l'installation du poste de garde (PG n° 3) de Shiele étant conditionnée par l'évacuation des Kayumba (à noter que en échange de la retrocession de la zone Bwamba-Kiowe, ces indigènes dont mauvaise foi n'est plus, à démontrer avaient promis d'aller d'eux-mêmes se réinstaller au Nord de la Kiowe): le retard apporté à la solution du problème de la délimitation nous cause ainsi un préjudice indultable.

Les observations suivantes d'animaux méritent d'être soulignées (il s'agit d'observations européennes systématiques et non d'extraits de rapport de gardes.

. . .

Echelonnement de 243 reduncas de la source de la Lungeya à celle de la Kansipa le 4 septembre.

Un rassemblement de 128 élands à la mare Mukenamo le 6 septembre. Au cours de cette même étape du six nous avons pisté pendant près d'une demi-heure un gros éléphant solitaire mâle dans la forêt de la vallée de la Kanundula (et non Kamandula comme indique sur les cartes); cette bête qui ne possédait plus que la défense droite ne nous a pas paru blessée et elle ne témoignait pas d'un comportement spécialement dangereux.

La veille 5 septembre, dans la haute Lubumbwe, nous avons également surpris immobile et camouflé par les branches d'arbres, un éland mâle isolé d'une taille exceptionnelle, de hauteur au garrot nettement supérieure à notre propre taille donc au minimum 1m 90. Nous l'enssion près pour un éland de Derby si cette espèce avait déjà été signalée dans le P.N.U., d'autant plus que sa tête, au front non busqué et que nous avons entrevue un court moment dans nos jumelles, évacuait nettement le dessin reproduit dans le livre des "Animaux Protégés". Pistée dans la vallée de la Lubumbwe jusqu'aux abords de l'ancien village Samba des cartes (mieux dit TENGABI-LENGWA) la bête a du être abandonnée, sans avoir été revue, à la tombée de la nuit. Les renseignements recoupés que nous avons pu réunir à ce sujet auprès des indigènes établissent que l'existence de pareil gros mâle isolé est connue des initiés; ils l'appellent "BUNGWE" en dialecte Kiluba mais ils n'en font pas une espèce distincte, se bornant à souligner qu'il fournit une énorme quantité de viande.

Au cours de la même inspection, première décade d'octobre, il nous a été donné d'observer entre-la-source-de-la sur le plateau Bia Mar nika entre la source de la rivière Bulumbu et la haute Gulungu, un troupeau de 32 buffles de confrérie: 4 ou 5 étaient d'un brun-rouge tranchant et l'un de robe café au lait " nous avait d'abord fait penser à un éland: nous avons toutefois pu l'examiner suffisamment aux jumelles pour acquérir la conviction qu'il s'agissait bel et bien d'un buffle.

Apportons ici une remarque au sujet du Singe "MBELE" que le livre des Animaux Protégés donne pour le Singe argenté ou *circopithecus mitis*.

(page 34, édition 1953). Nous avons aperçu un "mbele" dans la vallée de la Lupiala le 18 septembre; il s'agissait d'un très jeune animal, mais sa face est nettement noire et la queue se termine par une touffe blanche assez courte et peu fournie. Selon nos gardes unanimes le mbele a le dos entièrement blanc et les mâles pourraient atteindre la taille d'un gros babouin mâle. Nous reprendrons ultérieurement l'observation de cet animal.

Et nous terminerons par une dernière observation au sujet des potamochère dont nous avons aperçu une harde de six gros mâles dans la moyenne Pemba (affluent haute Kalumengongo, plateau des Kibaras) vers 10h. du matin; ceci confirme une fois de plus nos observations plusieurs fois répétées à savoir que si le potamochère se retire de préférence (comme nombre d'autres animaux d'ailleurs) à l'abri des galeries forestières durant les heures chaudes de la journée, il serait absurde d'en faire un animal nocturne tout au moins dans les régions où il vit dans la quiétude.

Dans le domaine de la flore, signalons que septembre s'avère le mois par excellence de la floraison des erythrines. Cet arbre, aux fleurs pompon rouge vermillon à la pointe de branches portant de timides bourgeons de feuilles, présente une remarquable colonie dans la vallée de la Kalumengongô à hauteur de l'ancien village Bisonso et en amont du confluent de la rivière Kibo (rive droite Kalumengongo). Quelques exemplaires, également en fleurs en ce moment, se rencontrent également dans la forêt située en bordure du plateau Bia-Manika.

Dans la vallée précitée de Bisonso, nous avons aussi remontré en fleurs un remarquable glaïeul rouge sang; ses pétales nettement plus grands que ceux du glaïeul vermillon du sommet des plateaux tranchaient magnifiquement sur les rochers du site et surtout dans l'affluement de schistes noirs que nous avons découvert à cet endroit.

## I N F R A C T I O N S .

### Secteur Kibara.

Le 1<sup>er</sup> septembre un braconnier isolé a été surpris à hauteur des gorges de la pelenge juste après avoir abattu un phacochère d'un coup de fusil à piston, p.v. a été dressé et le fusil saisi. Il s'agit d'un ressortissant de la chefferie Kayumba. Ce fait souligne une fois de plus l'urgence qui s'impose à régler le problème des limites: les villages restés dans le Parc, spécialement Mbwe et Shiele sont des points d'appui de braconniers qu'il importerait de déloger au plus tôt, quitte à recourir à une mesure administrative dans l'attente de la parution de la législation définitive fixant les limites du P.N.U.-

### Secteur Lwalaba-Upemba.

Le fait qu'ait été condamné le capita de Mabwe surpris en flagrant délit de pêche à proximité immédiats de Mabwe sur l'Upemba, n'a pas empêché 9 anciens ressortissants de Mabwe de revenir s'installer près de leur ancien village. La législation existante ne nous fournit aucun moyen d'action directe sauf en cas de pêche. Les intéressés justifient leur attitude en prétextant que les habitants de Kilumbi et de Mukungwa plus au Nord sur la rive orientale du lac occupent toujours leur ancien village. Nous sommes convaincus pour notre part, mais sans pouvoir le prouver, constitue le résultat d'une propagande souterraine et de menées subversives que nous ne pourrions qu'attribuer aux commerçants étrangers exploitant le poisson du secteur Lualaba. Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher cette situation du fait récent de la remise de la licence d'achat de poisson au commerçant LYAMIS surpris en infraction dans le P.N.U. sur la basse - Lufira voici quelque trois mois par des agents du personnel de la Colonie (l'intéressé se serait à l'époque vanté ouvertement de récupérer bientôt sa licence). Cette restitution de licence aurait même, selon les renseignements qui nous sont parvenus, précédé la fin de l'action du Parquet?

Lors de la présentation de Mr le Conservateur a.i. aux diverses Autorités que nous projetons de faire (réf. notre rapport d'activité pour le 30 septembre), nous comptons fermement aborder cette question.

Une mesure administrative urgente dans le cadre de la réorganisation de la pêche par les Autorités supérieures, paraît devoir sortir, au plus tôt des cartons d'enquêtes d'études pour entrer dans une phase effective d'installation hors P.N.U. des pêcheurs opérant au N. de Kisungi dans la bande des frayères de la rive orientale du lac Upemba. L'intérêt même de l'indigènes,

par la protection du capital-poisson du lac Upemba commande imperieusement une telle mesure, laquelle par ailleurs a bien été prise antérieurement de façon analogue dans le secteur du Luapula-Moero.

### Secteur Bia-Manika.

Suite à nos inspections de ce mois, nous avons dressé, sur rapport de nos gardes, 4 p.v. pour infractions en matière de chasse (constats s'échelonnant depuis la fin de juin).

Trois de ces p.v. concernaient des ressortissants du territoire de Bukama, au chef de territoire duquel ils ont été adressés; les infractions se passaient en région Kalumbéi-Musalai (ressort du PG. n°5 et du poste n°6 que nous venons d'installer). Relevons que sur 2 fusils saisis, l'un n'était pas immatriculé: il serait opportun, ne serait-ce que dans le but majeur de la sécurité générale, que les jugements portent destruction d'office des fusils saisis en cas d'infraction, quitte à limiter s'il le faut aux fusils non immatriculés. Les fusils à piston qui pullulent officiellement par dizaines de milliers (et quelque 50% selon nos constatations de saisie ne sont pas immatriculés) ne chôment jamais; ils passent de mains en mains et tout autant que les cables d'acier ils s'inscriront à la base de la disparition prochaine du gibier en dehors des Reserves surveillées, si la législation en matière de poudre et de détention d'armes n'est pas modifiée à brif délai.

Quant à la question p.v., il se rapportait à un indigène de Mokabe-Kasari ressortissant du territoire de Lubudi; il a été adressé au chef de territoire de Lubudi avec le fusil à piston saisi et non immatriculé une fois de plus.

Soit finalement 2 fusils non immatriculés sur trois saisis.

### TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN.

#### I. Station:

Garage: surélévation pierres et briques aile Nord, y compris bureau du chef de poste et un magasin lubrifiants.

Camp des gardes: construction de 5 escaliers en matériaux définitifs.

Surélévation briques pavillon double.

Construction 3 Wcs. de respectivement 6-4 fosses: construction des fosses en pierres, surélévation pierres d'un WC...

Continuation des terrasses au camp des gardes.

Fabrication.

Remise en état pavillon Nord et maison de passage.

Peinture toit (partiel) Pavillon Sud.

Mise plafond 1 maison double.

Construction de 22 tuyaux de 50 cm Ø.

#### II. Hors-Station.

Rechargement piste Kaméba, escarpement Lupiala, Lufira, idem piste Kamienge-Lufira, par Sanga - variante de 2 Km sur piste Kiampongo.

- rechargement partiel piste Mazombwe.

Construction, coupe de bois et mise à feu d'un four de 150.000 briques.



-9-  
V I S I T E U R S .  
-----

Monsieur Michaelides commerçant Manono le 3/9/58. visite P.N.U.  
R.F. Damien Pyck Prof. Institut. Sacré Coeur J/ville le 3/9/58 visite PNU  
Monsieur Galland Baka Kamina le 4/9/58 contact Conservateur.  
Monsieur Arundale et Mme Consul des Etats-Unis E/ville le 8-10/9/58  
visite P.N.U.  
Mr Praxmarer cinéaste Stuttgart 9-10/9/58 visite P.N.U.  
R.P. De Weert Directeur Mission Panda 10-11/9/58 visite P.N.U. et CA  
Monsieur Duvivier + 25 évoluants Chef de Camp Panda 8/9/58 visite PNU  
Themvissen U.M.H.K. J/ville 8/9/58 visite P.N.U.  
70 Paracommendos Baka Kamina 27/9/58 visite P.N.U.  
Monsieur et Mme Hirt Ing. Géol. U.M.H.K. Kolwezi le 26-27/9/58.  
visite P.N.U.

-----  
C O M P T A B I L I T E .

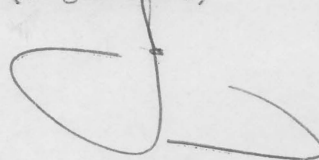
Les dépenses réelles du mois s'élevaient à 246.065,50 frs.  
L'encisse au 30/9/58 se décompose comme suit:

Banque :	180.922,-
Deniers :	4.343,50
	-----
	185.265,50
	=====

Lusinga, le 30/9/58  
(sé) Le Conservateur du P.N.U.

P. MARLIER  
Pour copie conforme à la minute,  
Le Conservateur-adjoint

A. BOURY  
(signature)



## ANNEXE I.

METEOROLOGIE - Septembre 1958.

Station d'écoclimatologie

Saison sèche.

Direction dominante du vent :

E.

Vitesse générale du vent au sol

40Km/h.

Humidité relative:

Moyenne mensuelle	à 6 h.	93.8	%
"	"	à 9 h.	69.0
"	"	à 12 h.	68.0
"	"	à 15 h.	66.5
"	"	à 18 h.	89.5
Maximum mensuel absolu :		92.5	%
Minimum mensuel absolu :		40.0	%

Déficit de saturation:

Moyenne mensuelle	à 6 h.	1.0	mb
"	"	à 9 h.	8.0
"	"	à 12 h.	9.5
"	"	à 15 h.	10.8
"	"	à 18 h.	1.5

Température des thermomètres sous abri.

Maximum absolu	28.0
Minimum absolu	10.5
moyenne de maxima	24.6
moyenne de minima	13.8
Température sur gazon	12.0

Pluie:

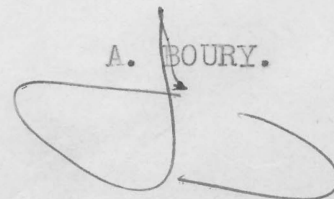
1/9/58	-	17.5	mm.
2/9	-	6.7	
12/9	-	37.4	
14/9	-	42.0	
15/9	-	7.7	
16/9	-	0.3	
18/9	-	1.5	
13/9	-	13.4	
21/9	-	8.3	
22/9	-	4.2	

---

 139.0

Lusinga, le 30 septembre 58  
Le Conservateur-adjoint,

A. BOURY.



ANNEXE II.  
ANIMAUX OBSERVES  
MOIS DE SEPTEMBRE 1958.  
SECTEUR B I A - M A N I K A.

- ELEPHANTS: 25 à la Kyadibakulu, 6 à la Katelemuka Sofwe, 5 à la Kalulwe, 15 à la Ngulungu, 2 à la Bitongulungu, 15 à la Fuluwe, 9 à la Masalai, 13 à la Sofwe, 6 à la makutania-na Fungwe, 8 à la Ngulungu, 6 à la Fungwe, 9 à la Kalukusa, 4 à la Kaba, 7 à la Sanana, 3 à la Kalumbei, 10 à la Ngulungu, 7 à la Katoromba, 6 à la Dienge, 8 à la Kiamiaya.
- BUFFLES: 12 à la chemuchemu-Kavula, 6 à la Matata, 60 à la Balabala, 7 à la Musalai, 48 à la Kipupa, 28 à la Kilambezuvu, 40 à la Kiadibakulu, 63 à la Kaomba, 44 à la Kamitutu, 34 à la Kamalenge, 13 à la Kayombo-kamalenge, 21 à la fulu ya masalai, 12 à la Fungwe, 42 à la Kipupa, 21 à la Sofwe, 39 à la Sofwe, 23 à la Kakeke, 14 à la Kampemba, 35 à la Ngulungu, 20 à la Sofwe, 10 à la Fufwe.
- ELANDS: 7 à la Kalumbei, 40 à la Mutomantambo, 17 à la Lungea, 27 à la Kamisombo, 78 à la Lupandwe, 50 à la Mutomantambo, 35 à la Mataba, 24 à la Kamibu, 18 à la Kalulwe, 16 à la Tumbwe, 15 à la Kanwe, 21 à la Mataba, 19 à la Mutomantambo, 19 à la Kakilembwe, 10 à la Kalulwe, 10 à la Masalai, 34 à la makutania na sofwe, 10 à la Kadima pulupungwe, 10 à la Kalumbei, 31 à la N'kanzi.
- ANTILOPES-CHEVALINES: 35 à la Mutoto ya Lungea, 38 à la Ngulungu, 8 à la Kekete, 23 à la Ludimba, 8 à la Kyabanyuma, 25 à la Kalukusa, 30 à la Kaswa, 14 à la Fungwe, 40 à la Kipumpa, 40 à la Kapi Sofwe, 47 à la Kyadibakulu, 13 à la Ngulungu, 6 à la mutoto ya Sofwe, 24 à la Sofwe, 30 à la Ludimba, 19 à la Manyengwe, 24 à la Sofwe, 12 à la Mbayo, 30 à la Fungwe, 23 à la kekete, 11 à la Kaswa, 8 à la Kakilumbwe, 18 à la Kambui, 12 à la Kampemba, 3 à la Kamisombo, 8 à la Kalukura, 18 à la Kalamba, 18 à la Lunkena, 12 à la balabala ya mwanza, 7 à la Katekwa, 14 à la Ngulungu.
- BUBALES: 15 à la Sofwe, 5 à la Kalumbei, 25 à la Kamitutu, 21 à la Ludimba, 4 à la Lungea, 9 à la Mutomantambo, 21 à la Kiamiaya, 13 à la Kampemba, 12 à la Kaba, 6 à la Kyamaniamo, 20 à la Kamisoko, 6 à la Kimpumpa, 8 à la Katomba, 11 à la Kalulwe, 4 à la Kapenda sofwe, 19 à la Kalumbei, 21 à la Kalulwe, 29 à la Kiamiaya, 20 à la Yulu ya Fungwe, 10 à la Boa, 23 à la Fungwe, 10 à la Boa, 7 à la Kalumbei, 5 à la Kampemba, 18 à la Kiabanyama, 26 à la Mitoto, 17 à la Lienge, 12 à la Mitaniamba, 12 à la Keba.
- ZEBRES: 8 à la Kamitutu, 27 à la Mtoto ya Luvingila.
- POTAMOCHERES: 8 à la Sofwe, 8 à la Lungea, 18 à la Kaswa, 28 à la Ludimba, 12 à la Lukumbi, 28 à la Bowa, 8 à la Mtoto ya Ngulungu, 21 à la Lukumbi, 11 à la Kavula, 24 à la Kiamiaya, 14 à la Sofwe, 12 à la Kalukusa, 6 à la mtoto ya Musalai.
- ANTILOPES NOIRES: 8 à la Katoromba, 29 à la mtoto ya Lungea, 32 à la Kalukusa, 48 à la Kalulwe, 31 à la Kalukusa, 25 à la Katoromba, 31 à la chemuchemu ya Fungwe, 9 à la Kamiebe, 17 à la Kalulwe, 30 à la Kiabanyama, 47 à la Kapondwe, 32 à la chemuchemu Kalulwe, 40 à la Kalukusa, 35 à la Kalulwe, 31 à la Kamisamba, 20 à la Mitutu, 38 à la Musalai, 18 à la Lienge, 11 à la Manya, 29 à la Mikombe, 18 à la Sofwe, 18 à la Kamiba, 32 à la Mataba, 8 à la Ludimba mtoto, 18 à la Kazi, 4 à la Kamianya mtoto, 19 à la Lungea, 38 à la Kampemba, 31 à la Katomenukoya, 10 à la Kazi, 50 à la Fungwe, 11 à la Nakeke.
- LOUTRES: 1 à la Sofwe.
- WATERBOKS: 6 à la Kalulwe, 10 à la Kalulwe, 8 à la Kalulwe, 2 à la Keande, 23 à la Nakulamo Fungwe, 21 à la Kalulwe, 21 à la Kalulwe, 21 à la Lupe-mba, 19 à la Bowa, 9 à la Ngulungu, 13 à la Kanzia, 34 à la Ntembwe, 50 à la Sofwe, 9 à la Keba.

.../...

PHACOCHERES: 6 à la Sofwe, 5 à la Kamtolomba, 6 à la Kyabakulu, 5 à la Kyabakulu, 7 à la Mutomantambo, 12 à la Kamiaya mtomto ya Lungea, 21 à la Kalukusa, 12 à la Ludimba, 6 à la Ngulungu, 12 à la Katamba, 8 à la Lukumbi, 11 à la Keyande, 30 à la Kalulwe, 12 à la Lungea, 9 à la Fungwe, 10 à la Fungwe, 10 à la Mbayo, 9 à la Sofwe, 32 à la Bowa, 29 à la Lupemba, 4 à la Kisamba, 6 à la Lungea, 8 à la Lungea, 9 à la Kyadi-bakulu, 8 à la Tumbwe, 7 à la Kimpupa, 7 à la Kaswa, 6 à la Mukumbi, 5 à la Kakeke, 8 à la Kamalenge, 3 à la Kapemba, 4 à la Lukumbi, 8 à la Kalulwe, 9 à la Kalumbei, 4 à la Luvubaye, 6 à la Kamiungu, 9 à la Kipumpa, 12 à la Mitenaniamba,.

ANTILOPES+HARNACHERES: 20 à la Kiabakulu, 2 à la Lungea, 3 à la Ngulungu, 2 à la Lupemba, 3 à la Kazi, 2 à la Keyande, 2 à la Kalulwe, 2 à la Kavula, 2 à la Kalubamba, 2 à la Musalai, 2 à la Musingai, 3 à la Kipumpa, 2 à la Kisamba, 3 à la Lungea, 2 à la Lungea, 1 à la lungea, 3 à la Lungea, 1 à la Bowa, 1 à la Ngulungu,.

KLIPSPRINGES: 6 à la Bowa, 4 à la Lupemba, 4 à la Lungea, 4 à la Lupundwe, 4 à la Mataba, 6 à la Mataba, 15 à la Kimpumpa,.

-----

SECTEUR  
K I B A R A . -

ELEPHANTS: 16 à la Mukanga, 11 à la Lunsupa, 14 à la Kintofwele, 20 à la Mufifi, 8 à la Mufifi, 5 à la Sensa, 1 à la Kalungwe, 6 à la Kalungwe, 3 à la Kalimita, 4 à la Lufira, 2 à la Kasala, 2 à la Kasanga, 5 à la Lupinde, 1 à la Kiampongo, 2 à la Difunke, 2 à la Kasanga, 5 à la Lupinde, 2 à la Misubuu, .

BUFFLES: 36 à la Kampokotwe, 36 à la Kalumengongo, 31 à la Kampokotwe, 42 à la Kamengongo, 16 à la Muzi, 37 à la Kapokotwe, 37 à la Kiliza, 20 à la Mwazazi, 10 à la Sazia, 18 à la Bange, 20 à la Kamalenge, 30 à la Dipwa, 28 à la Bange, 15 à la Kiliza, 18 à la Lufwa, 17 à la Loy-chini, 7 à la Nzenze, 17 à la Lwela-tchini, 3 à la Nzenze, 14 à la Kipondo, 19 à la Kamizingu, 8 à la Kasala, 19 à la Lufira, 12 à la Kasanga, 12 à la Kilimita, .

HYPPOPOTAMES: 2 à la Kasanga, 2 à la Kasanga, 4 à la Loie, 2 à la Kasanga, 2 à la Lufira, 1 à la Kasanga, 2 à la Lufira, Kasanga, 2 à la Lufira-nombo, .

ELANDS: 12 à la Lusinga, 3 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 12 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 40 à la Kavuma, 70 à la Pelemichima, 7 à la Kalungwe, 12 à la Kamakupa, 12 à la Kamakupa, 6 à la Lunge, 20 à la Lufwa, 19 à la Lufwa, 60 à la Sanzia, 18 à la Lufwa, 30 à la Mwazazi, 19 à la Lufwa, 16 à la Bange, 9 à la Kalumengongo, 15 à la Sanzia, 10 à la Lufwa, 2 à la Kamukizizi, 3 à la Kalumengongo, .

L I O N S: 2 à la Pelenge, .

ANTILOPES CHEVALINES: 7 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 9 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 20 à la Lusinga, 11 à la Lusinga, 12 à la Lusinga, 4 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 9 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 1 à la Lusinga, 23 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 3 à la Lusinga, 5 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 3 à la Lusinga, 4 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 15 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 16 à la Lusinga, 16 à la Lusinga, 11 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 10 à la Lumpete, 8 à la Lusumpa, 7 à la Kii, 6 à la Kimpangile, 6 à la Mufifi, 38 à la Mukonde, 30 à la Kipupa, 30 à la Tambo-miaba, 30 à la Musilimwa, 2 à la Kalungwe, 9 à la Mwiye, 9 à la Kasala, 4 à la Lusasa, 9 à la Mwiye, 29 à la Kampemba, 10 à la Mukana, 2 à la Kalumengongo, 16 à la Kamukizizi, 25 à la Kampokotwe, 12 à la Kampokotwe, 15 à la Kadidika, 25 à la Kampokotwe, 25 à la Kadidika, 25 à la Lufwa, 17 à la Binsons, 30 à la Kibo, 29 à la Fubwe, 26 à la Difutu, 25 à la Kampokotwe, 20 à la Sanzia, 29 à la Difutu, 15 à la nouvelle route matuntunya, 26 à la Difutu, 15 à la Kabenga, 16 à la Difutu, 12 à la Dikena, 12 à la Mpubilwe, 16 à la Kampokotwe, 10 à la Kadidika, 8 à la Kalumengongo, 19 à la Lufwi, .

CROCODILES: 1 à la Kasanga, 1 à la Lufira, 2 à la Katapila, .

BUBALES: 10 à la Nsense, 20 à la Dikena, 10 à la Difutu, 21 à la Mpubilwe, 10 Mpungwe, 7 à la Nzenze, 25 à la Kibo, 15 à la Kalumengongo, 10 à la Kyowe, 9 à la Kintofwele, 10 à la Kayeka, 9 à la Kampundu, 20 à la Pelenge, 18 à la Lusadja, 15 à la Kola, 5 à la Kiampongo, 9 à la Sense, 3 à la Lufira, 15 à la Kola, 16 à la Lupokwe, 13 à la Lwenge, 15 à la Mwazazi, 12 à la Kamukizizi, 7 à la Kalumengongo, 10 à la Mitoto, 12 à la Sazia, 15 à la Kamukizizi, 23 à la Mitoto, 15 à la Misilimwa, 10 à la Kamukizizi, 7 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 11 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 14 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 11 à la Lusinga, .

.../....

...../.....  
suite K I B A R A.

- BUBALES: 3 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 27 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 4 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 1 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 1 à la Lusinga.
- ZEBRES: 40 à la Kalumengongo, 24 à la Musilimwa, 31 à la Musilimwa, 28 à la Kampokotwe, 20 à la Sazia, 18 à la Musilimwa, 18 à la Kabwekanono, 18 à la Lusinga, 15 à la Lusinga, 11 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 15 à la Lusinga, 13 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 16 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 16 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 12 à la Lusinga, 12 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 20 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 20 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 15 à la Lusinga, 12 à la Lusinga, 14 à la Lusinga, 25 à la Lusinga, 9 à la Lusinga, 21 à la Lusinga, 10 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 18 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 17 à la Lusinga, 9 à la Lusinga, 20 à la Kayeba, 24 à la Kamibombo, 70 à la Monda, 35 à la Mukana, 43 à la Mukana, 39 à la Fubwe, 41 à la Fubwe, 50 à la Musilimwa, 39 à la Fubwe, 47 à la Mpubilwe, 49 à la Fubwe, 30 à la Musilimwa, 39 à la Fubwe, 39 à la Mpubilwe, 33 à la Musilimwa, 39 à la Fubwe, 40 à la Fubwe, 39 à la Musilimwa, 28 à la Mukana, 20 à la Tunzimbwe,.
- POTAMOCHERES: 9 à la Mitoto, 9 à la Difutu, 6 à la Kavi, 12 à la Lunzila, 2 à la Kyampongo, 3 à la Lusasa, 6 à la Kipondo, 2 à la Lupokwe, 3 à la Sense, 3 à la Lusasa, 6 à la Kipondo, 2 à la Kalungwe, 3 à la Kalumengongo, 4 à la Kasala, 2 à la Kalungwe,.
- ANTILOPES NOIRES: 12 à la Kadidika, 25 à la Kampokotwe, 19 à la Bange, 30 à la Mpubilwe, 8 à la Dipwa, 25 à la Kalumengongo, 25 à la Kiliza, 15 à la Kadidika, 4 à la Lusinga, 5 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 9 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 6 à la Lusinga, 23 à la Milibu, 4 à la Lwela, 28 à la Malibu, 5 à la Luvilanzenze, 7 à la Kasala, 9 à la Kyampongo, 3 à la kyampongo, 9 à la Kyampongo, 6 à la Nsense, 4 à la Mupimpwe, 3 à la Kasala, 18 à la Kilubwizi, 30 à la Kalungwe, 15 à la Kasala, 4 à la Kalungwe, 16 à la Loie, 3 à la Kasanga, 24 à la Kalungwe, 18 à la Kilubwizi, 20 à la Mwazazi munoe, 50 à la Twipundwe, 21 à la Kiliza, 35 à la Kamalenge, 30 à la Tezia, 18 à la Kiliza, 18 à la Kadidika, 27 à la Mitengu, 31 à la Mitengu, 20 à la Kamikombo, 29 à la Mwazazi, 20 à la Kamalenge, 19 à la Ndungwe, 10 à la Lufwi, 5 à la Sense,.
- WATERBOKS: 9 à la Kimpangile, 15 à la Nzenze, 14 à la Kalungwe, 5 à la Kalungwe, 8 à la Lufila, 3 à la Kalungwe, 8 à la Lufira, 3 à la Kaluzizia, 3 à la Kilubwizi, 6 à la Kalungwe, 7 à la Kilubwizi,.
- PHACOCHERES: 8 à la Lufwa, 3 à la Dipwa, 8 à la Kiliza, 6 à la Kaswa, 12 à la publie, 5 à la Kiliza, 10 à la Mukana, 10 à la Loie, 3 à la Lusinga, 4 à la Kachimitoto, 6 à la Lwende, 7 à la Munwe, 3 à la Kyampongo, 6 à la Kyampongo, 4 à la Kasanga, 3 à la Sense, 4 à la Lwela, 4 à la Sense, 2 à la Lwela, 3 à la Katisense, 4 à la Misumbuy, 2 à la Lufira, 3 à la Kilumbui, 3 à la Kyampongo, 1 à la Kyapongo, 8 à la Kalimita, 2 à la Dipidi, 6 à la Kasanga, 2 à la Lufira, 3 à la Kilubwizi, 8 à la Mwenge, 10 à la Munte, 3 à la Mwanzamu, 2 à la Mpelemashiba, 4 à la Lusadja, 5 à la Mukana, 7 à la Lusinga, 4 à la Kalumengongo, 9 à la Kampokotwe, 7 à la Mpubilwe, 9 à la Kibo, 7 à la Kadidika, 6 à la Kabunga, 5 à la Kavi, 6 à la Kamukishia, 2 à la Lwela,.
- ANTILOPES HARNACHEES: 1 à la Lufwa, 1 à la Mitoto, 1 à la Kiliza, 1 à la Bulungo, 1 à la mutoto nzenze, 2 à la Lupokwe, 1 à la Bulungo,.
- COB DE THOMAS: 2 à la Luto, 3 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 8 à la Lusinga, 5 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 4 à la Lufwa, 4 à la Kiliza, 4 à la Mikonde, 4 à la Lufwa, 4 à la Kaswa, 6 à la Musilimwa, 5 à la Sense, 10 à la Kabakisi, 8 à la Lubumbu, 3 à la Lusinga, 3 à la Munte, 2 à la Kibo, 3 à la Fubwe, 5 à la Kamikombo, 2 à la Tunzimbwe, 2 à la Kafwi,.

CEPHALOPHE DU BOIS: 1 à la Lufwa.  
 ORIBIS: 4 à la Mukana, 4 à la Fubwe, 5 à la Lufwa, 4 à la Fubwe, 6 à la Lufwa, 4 à la Lufwa, 4 à la Lusinga, 3 à la Kibo, 3 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 3 à la Lusinga, 2 à la Lusinga, 7 à la Lusinga, 3 à la Lusinga, 4 à la Lusinga, 3 à la Lufwa, 4 à la Mukana, 5 à la Lusinga, 5 à la Mukana, 4 à la Lufwa, 7 à la Mukana, 6 à la Lusinga, 7 à la Kalumengongo, 3 à la Lusinga, 4 à la Fubwe, 1 à la Lusinga,.

BABOUINS: 17 à la Kola, 19 à la Muposi, 16 à la Kyampongo, 9 à la Sense, 9 à la Lupokwe, 16 à la Kyampongo, 12 à la Kalungwe, 20 à la Kipondo,.

KASHAS: 1 à la Mwezi, 2 à la Mitoto, 4 à la Lumpa, 4 à la Lukate, 2 à la Kyampongo, 4 à la Kyampongo, 1 à la Kasala, 1 à la Kyampongo, 2 à la Kyampongo, 1 à la Kyampongo, 4 à la Kalungwe, 2 à la Kalungwe, 4 à la Kyampongo, 1 à la Kasala, 1 à la Sense, 1 à la Kyampongo,.

=====

SECTEUR LWALABA UPEMBA.

=====

ELEPHANTS: 8 à la Kalongo, 2 à la Mukoso, 8 à la Mabwe, 10 à la Kakwania, 3 à la Kilombo, 4 à la Kisokwe, 2 à la Kakwania, 5 à la Kisimakanga, 8 à la Kaongo, 8 à la Mukolo, 2 à la Kisokwe, 12 à la Kakwania, 12 à la Kekwe, 9 à la Kilombo, 9 à la Kisokwe, 10 à la Kilumbe, 4 à la Mabwe, 6 à la Kilusube, 8 à la Mabwe, 5 à la Mabwe, 8 à la Kaongo, 5 à la Mabwe, 5 à la Kakwania, 8 à la Kabongo,.

BUFFLES: 4 à la nzenze, 3 à la Nzenze, 14 à la Kipondo, 19 à la Kamizingu, 60 à la Munte, 25 à la Lufwa, 10 à la Kilombo, 5 à la Kakwania, 6 à la Mabwe, 2 à la Kekwe, 5 à la Kisimakanga, 10 à la Kisokwe, 21 à la Kilombo, 25 à la Kakwania, 18 à la Kakanga, 19 à la Dilula, 20 à la Buyaba,.

HYPPOPOTAMES: 6 à la Mabwe,.

ELANDS: 1 à la Kasimakanga, 8 à la Kilule, 9 à la Kaongo, 9 à la Kisimakanga, 15 à la Kapidibana, 25 à la Kakanga, 25 à la Kilumbo, 25 à la Kilumbo, 25 à la Kisimabana, 23 à la Kakanga, 22 à la Kabongo, 15 à la Lilula, 22 à la Kilumbo,.

LIONS: 2 à la Kilumbe, 4 à la Kapidibana,.

ANTILOPES CHEVALINES: 15 à la Mabwe, 5 à la Mabwe, 12 à la Mabwe, 25 à la Mabwe, 21 à la Mabwe, 10 à la Kilombo, 35 à la Kizimakanga, 15 à la mabwe, 15 à la Kizimakanga, 20 à la Mabwe, 18 à la Kakwania, 28 à la Kakwania, 26 à la Kilombo, 5 à la Kilombo, 15 à la Kilombo, 15 à la Kakwania, 17 à la Kakwania, 15 à la Buyaba,.

-----

## ANNEXE III.

## ECHELLE LIMNIMETRIQUE M A B W E.

=====

Date	Juillet	Août	Septembre
1	-	1.47	1.31
2	-	1.46	1.32
3	-	1.46	1.35
4	-	1.46	1.31
5	-	1.45	1.28
6	-	1.44	1.29
7	-	1.44	1.27
8	-	1.43	1.27
9	-	1.43	1.27
10	-	1.40	
11	-	1.37	
12	-	1.40	
13	-	1.38	
14	-	1.38	
15	-	1.38	
16	-	1.39	
17	-	1.38	
18	-	1.38	
19	-	1.37	
20	-	1.36	
21	-	1.38	
22	-	1.35	
23	-	1.36	
24	-	1.35	
25	1.49	1.31	
26	1.50	1.37	
27	1.50	1.35	
28	1.49	1.33	
29	1.48	1.33	
30	1.48	1.31	
31	1.47	1.30	

Lusinga, le 11 Septembre 1958.  
Le Conservateur-adjoint,

A. BOURY.



W/P.

Institut des Parcs Nationaux  
du

Congo Belge

Parc National de l'Upemba  
station de Lusimba.

ANNEXE -IV- PUNITIONS INFLIGÉES AUX GARDES.

<u>Noms</u>	<u>Motif</u>	<u>punitons infligées.</u>
1) Kilongo Mutombo:	avoir quitté sa section à Lungea sans autorisation de son chef; et avoir perdu sa toile de tente.	: suppression prime.
2) Kayamba Lwembe :	insuffisance au travail.	: suppression prime.
3) Kasele Mwandwe :	malade, refuse d'aller à l'hôpital.	: suppression prime et 1/4 partie de salaire.
4) Tshibembo Louis :	avoir pris un vélo PNU sans autorisation pour se rendre à Mitwaba-et six jours d'absence.	: suppression prime, jours d'absence sans salaire.
5) Mayemba Modeste :	avoir perdu deux tenues de travail, toile de tente et une gourde, sac à dos.	: remboursement par la suppression moitié prime, et une partie de salaire.
6) Munona Benoît :	avoir perdu un beret	: remboursement par la suppression moitié prime.
7) Gweji malumalu :	avoir perdu: une toile de tente, un beret et un ceinturon.	: remboursement par la suppression moitié de prime.

Lusimba, le 30 septembre 1958.  
Le Conservateur-adjoint,

A. BOURY.